



COMMENTAIRES DU CPQ  
POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

24 AOÛT 2020



CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

---

1010, RUE SHERBROOKE OUEST | BUREAU  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2R7 | 510  
514 288-5161 OU 1 877 288-5161

**Le CPQ** (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possible – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dépôt légal

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

**Bibliothèque nationale du Canada.**

3<sup>e</sup> trimestre 2020

---

**PROSPÉRER ENSEMBLE**

## Introduction

Le gouvernement du Canada a procédé depuis le début de la pandémie à la mise en place de différentes mesures dans un court laps de temps et a dû s'ajuster au fur et à mesure.

Ces mesures ont été généralement très appréciées et ont répondu à l'urgence de la situation. Parmi les mesures les plus appréciées par les employeurs, figure la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC); plusieurs de nos membres nous ont mentionné qu'ils ont pu réembaucher des centaines de leurs employés grâce à celle-ci.

Aujourd'hui, c'est le moment de penser davantage à la relance de l'économie. Cette relance nécessite une approche stratégique qui maximisera les retombées et la rentabilité des investissements publics et privés.

Plusieurs ingrédients fondamentaux de prospérité et de développement durable demeurent des éléments sur lesquels il faut travailler dans le contexte de la relance, i.e. les investissements dans les infrastructures, la formation, l'innovation, tous les facteurs qui favorisent la productivité et notre compétitivité, ainsi de suite. Par ailleurs, la crise actuelle a accéléré certaines transformations de secteurs de notre économie et il est important de soutenir les entreprises dans la mise en place de leur nouveau modèle d'affaires, incluant leur transformation technologique et numérique, et la nouvelle organisation du travail.

## Main-d'œuvre et formation

La formation et l'amélioration des compétences permettent notamment de faciliter l'employabilité des travailleurs des secteurs plus durement touché et le virage numérique de toutes les entreprises. Pour encourager le gouvernement dans cette voie, plusieurs pistes peuvent être envisagées. Il peut s'agir, par exemple, de transferts pour la formation étant donné, entre autres, que les compétences numériques et technologiques seront davantage sollicitées. Il peut aussi être pertinent d'assortir la PCU d'obligations pour la formation. Le gouvernement peut aussi offrir, entre autres, des incitatifs pour l'acquisition d'outils numériques, notamment pour faciliter le télétravail étant donné la nouvelle organisation du travail. À l'instar du PACME au Québec, le gouvernement pourrait accorder des sommes à la formation aux employeurs qui choisissent de profiter du ralentissement de l'économie pour se consacrer à la formation de leur personnel. Que ce soit des formations de base (littératie, numératie), du perfectionnement pour l'acquisition de nouvelles connaissances ou des formations visant à s'adapter à la nouvelle réalité du marché du travail, un soutien financier permettrait d'améliorer la compétitivité des entreprises et d'aider les travailleurs.

## Immigration

Il est toujours aussi important d'accélérer les admissions en vertu du programme des travailleurs étrangers temporaires (TET). En dépit de la crise et du taux de chômage plus élevé, des besoins dans certains secteurs et certains postes demeurent dépendants des TET (autant de bas salaire que des travailleurs hautement qualifiés). Les délais encourus sont décourageants, et il est important **que le processus d'étude des dossiers d'immigration et celui de la résidence permanente soient nettement accélérés**. Il faut accorder aussi une importance à l'immigration permanente pour les besoins de plus long terme et le programme des immigrants investisseurs qui nous apportent de l'expertise de l'étranger et des revenus non négligeables.

## Soutien du revenu, PCU, SSUC, AE

Le gouvernement devrait faire attention à ce que les différentes mesures mises en place pour soutenir le revenu des individus, mesures certes indispensables dans le contexte, n'aient pas comme effet de décourager le travail.

À cet égard, la SSUC, qui permet le maintien du lien d'emploi, est l'une des mesures les plus structurantes, les plus appréciées par les employeurs et a le mieux répondu aux besoins. Plusieurs employeurs ont

mentionné avoir pu réembaucher des centaines de leurs employés, d'autres comptaient le faire au cours des prochaines semaines, grâce à cette subvention. En ce sens, nous avons salué le prolongement, l'élargissement et l'assouplissement de la SSUC, éléments que nous avions réclamés. En effet, plus d'employeurs seront admissibles à la SSUC, notamment ceux qui ont des pertes inférieures à 30 % et les employeurs les plus affectés par les pertes de revenus recevront un meilleur appui. **Force est de constater toutefois la complexité administrative additionnelle. De plus, la subvention est moins généreuse après le 29 août** pour ceux qui touchent déjà la SSUC ayant des pertes entre 30 et 50 % et diminue de façon importante après le 29 août, ce qui peut être problématique pour plusieurs entreprises. Finalement, nous notons que la subvention n'est toujours pas accessible aux start-ups. Par ailleurs, il faudrait prévoir son prolongement au-delà de décembre pour les secteurs plus durement touchés comme ceux reliés au tourisme, aux voyages, à la restauration, aux événements et autres.

Pour ce qui est de la PCU, nous sommes d'avis qu'**il est maintenant temps que celle-ci cède la place pour un retour de l'assurance-emploi**. En ce sens, la volonté du gouvernement d'aller dans cette direction est bienvenue. Soulignons que les employeurs sont en faveur d'une mesure de soutien de revenu qui continue de protéger la santé publique (notamment en ce qui concerne la quarantaine et le soin à apporter aux proches qui sont atteints de la maladie), mais il semble raisonnable aujourd'hui que le gouvernement réoriente ses efforts du soutien passif du revenu vers des programmes de soutien à l'emploi tels que la SSUC et vers des mesures plus actives (i.e. de la formation).

Rappelons que, contrairement à la PCU, le régime d'A-E comprend des mécanismes intrinsèques de contrôle et d'intégrité, (pas de départ volontaire, exigence de recherche d'emploi, de disponibilité, etc.). Il y a aussi davantage de lien entre les revenus habituels et les prestations de chômage, la possibilité de prestations supplémentaires de chômage (PSC), la possibilité de travailler tout en touchant des prestations, etc.

Le CPQ réitère par ailleurs une demande qu'il avait déjà formulée à l'effet **que le gouvernement fédéral participe de nouveau au financement du Régime d'assurance-emploi**. Cela en particulier pour les mesures qui ne sont pas de nature assurantielle mais de nature sociale ou autre et aussi pour les circonstances exceptionnelles comme celles que l'on vit avec des dépenses supplémentaires résultant d'une augmentation exceptionnelle du taux de chômage due à la fermeture de l'économie.

Par ailleurs, la PCU a mis un frein au Programme de travail partagé (PTP) qui est un programme d'assurance-emploi conçu pour aider les employeurs et les travailleurs à éviter les licenciements temporaires lorsque survient un ralentissement temporaire des activités en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'employeur. Les accords tripartites (employeur, employés et Service Canada) permettent aux entreprises et à leurs employés de partager le travail disponible pour traverser des moments difficiles. Le PTP permet également des retours flexibles au travail ainsi que de la formation. Par contre, les exigences administratives compliquent l'arrimage entre le PTP et la SSUC.

## Les infrastructures

**Les investissements dans les infrastructures, par leurs effets structurants à court et long terme, demeurent un ingrédient essentiel à la prospérité et à la relance.** Cela est d'autant plus vrai étant les besoins existants à plusieurs niveaux dont : la transition vers une économie faible en carbone, la mobilité et fluidité des transports au niveau intérieur et du commerce international, le logement social, les infrastructures numériques. Ces investissements contribuent à la productivité de l'économie et la qualité de vie des citoyens.

Le gouvernement pourrait ainsi accélérer les projets les plus structurants et ceux déjà en marche. On peut penser en particulier aux investissements dans le transport, dont dans le transport collectif, et les autres investissements qui permettent de réduire les émissions liées au transport des personnes et des marchandises, dont par la réduction de la congestion. On voit d'ailleurs qu'avec le déconfinement de l'économie, les problèmes de congestion réapparaissent rapidement.

Au chapitre du transport collectif, parmi les projets qui devraient bénéficier d'attention particulière on peut mentionner le financement de la gare du REM de l'aéroport de Montréal-Trudeau, et le prolongement du

REM entre la gare de train de Dorval et l'aéroport Montréal-Trudeau. Ajoutons également que le gouvernement devrait s'assurer de financer une partie des coûts d'opération du transport collectif pour compenser les pertes d'achalandage et soutenir les nouvelles mesures de salubrité, ces pertes de revenus pouvant représenter plusieurs centaines de millions de dollars et mettre en péril les infrastructures existantes.

Des investissements dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires pour améliorer la fluidité du transport sont également nécessaires toujours dans une perspective des besoins de long terme et de relance à court terme. Le gouvernement devrait également transformer en aide concrète sa sensibilité à la problématique du transport aérien régional et sa capacité de répondre aux besoins des régions de façon efficace, abordable et viable à long terme, entre autres, par un rattrapage des investissements dans les aéroports régionaux. Le gouvernement devrait également adresser les problématiques structurelles qui rendent le transport aérien au Canada plus coûteux et donc moins compétitif. Ces problématiques, dont les loyers payés par les aéroports et les autres taxes et charges, impactent négativement ce secteur. L'enjeu est connu et discuté depuis longtemps mais est rendu plus urgent dans le contexte actuel. Le gouvernement ne peut plus faire la sourde oreille, il devrait l'adresser rapidement comme l'une des façons de relancer l'industrie à l'instar des gouvernements américains et européens qui ont proposé des programmes dédiés pour assurer la pérennité et la relance de ce secteur névralgique.

La construction de logements sociaux et communautaires peut également contribuer à la relance et répondre aux besoins des ménages notamment avec la croissance du nombre de ménages en difficulté financière. Cela est vrai autant dans les régions urbaines que dans les régions plus rurales.

Par ailleurs, des **mesures d'aide pour les rénovations écoénergétiques** favoriseraient l'atteinte d'objectifs environnementaux, de réduction des émissions de gaz à effet de serre des immeubles, une augmentation des dépenses en rénovation avec un impact positif sur les économies des différentes régions, en plus de lutter contre l'évasion fiscale. Le gouvernement peut offrir un crédit d'impôt à la rénovation résidentielle et l'appliquer au parc locatif, ce qui contribue au dynamisme du secteur de la construction et également à l'atteinte des objectifs environnementaux dans le cas de rénovations écoénergétiques.

Finalement, prévoir un cadre pour des propositions non sollicitées permettrait de favoriser l'innovation et un plus grand apport du secteur privé. Cela est vrai pour les infrastructures mais également dans d'autres domaines.

## Télécommunications et Infrastructures technologiques et numériques

Également les infrastructures technologiques et numériques (internet et réseau cellulaire), notamment pour brancher les régions, sont plus que jamais nécessaires, et requièrent une contribution des gouvernements, en particulier du gouvernement fédéral, tout en s'assurant d'une harmonisation et complémentarité entre les programmes fédéraux et provinciaux. Il faudrait notamment, lancer le plus rapidement possible le Fonds pour la large bande universelle. De plus, **l'encadrement réglementaire devrait être propice à encourager nos entreprises à investir dans les nouvelles technologies** et dans les infrastructures technologiques (on peut penser entre autres au développement du réseau 5G) et non l'inverse. En ce sens, la décision du CRTC concernant les tarifs des services d'accès internet de gros va dans le sens inverse et met à risque la capacité des entreprises dotées d'installations de rentabiliser leurs investissements dans leurs réseaux les plus avancés. Cette décision, si elle est maintenue, nuira substantiellement aux futurs projets d'investissements, essentiels pour améliorer la productivité et la compétitivité de notre économie, et met en péril la capacité des entreprises à réaliser des projets d'expansion en région et dans les milieux ruraux adjacents aux territoires qu'elles desservent.

Le CPQ estime par ailleurs que pour que les investissements en infrastructures contribuent de façon efficace au développement économique, les différents programmes doivent avoir la flexibilité et la

souplesse nécessaire pour répondre aux besoins les plus pressants des différentes régions, et aux réalités changeantes du commerce et de l'industrie notamment dans le contexte actuel.

Une attention particulière devrait également être portée par ailleurs aux investissements nécessaires pour favoriser la cybersécurité et tous les enjeux l'entourant. Cet enjeu revêtait déjà une importance majeure avant la pandémie avec les risques d'une brèche sur la confidentialité des données personnelles et sur la notoriété des organisations et la continuité de leurs opérations. L'enjeu n'est que rendu plus crucial et stratégique avec la pression exercée par l'accroissement du télétravail, du commerce électronique, de la prestation de plus en plus électronique de services, les rencontres virtuelles et ainsi de suite.

## Investissement privé et innovation

La relance économique ne peut se faire sans l'apport de l'investissement privé, ce qui nécessite des conditions favorables auxquelles le gouvernement peut sûrement contribuer. Cela passe entre autres par une prévisibilité réglementaire qui n'alourdit pas indûment les processus et les coûts et par une fiscalité compétitive. À ce chapitre, pour attirer des investissements, le Canada doit offrir aux investisseurs des conditions fiscales compétitives. Selon l'OCDE, le taux d'impôt applicable aux sociétés canadiennes est de 26,5 % alors que celui applicable aux États-Unis est de 25,8 % (et peut être réduit à 16,3 % pour les exportateurs) et que la moyenne des pays de l'OCDE se situe à 23,5 %. De plus, comme le Canada est l'un des seuls pays de l'OCDE qui imposent une retenue d'impôt sur tous les dividendes payés aux investisseurs étrangers, il est avec la Colombie, la France et le Portugal dans le premier décile des pays qui imposent le plus les investisseurs étrangers. Il faut alors **s'assurer que le taux d'impôt applicable aux investisseurs, incluant les investisseurs étrangers soit compétitif comparativement à la moyenne des pays de l'OCDE.**

Le CPQ propose par ailleurs d'**étendre les dispositions concernant l'amortissement** puisque, contrairement aux États-Unis où tous les actifs sont amortissables à 100 %, au Canada seuls les nouveaux actifs utilisés pour la fabrication des produits autres que les métaux primaires et certains équipements produisant de l'énergie propre ont droit à ce traitement.

Le gouvernement fédéral dispose d'autres outils fiscaux dont il peut optimiser l'utilisation afin qu'ils contribuent davantage à la compétitivité de nos entreprises, à l'innovation et sa commercialisation, et la réduction de l'empreinte environnementale. Le crédit d'impôt pour la R&D est l'un de ces outils. Le CPQ propose de **rendre ce crédit d'impôt remboursable pour les grandes entreprises** (comme par exemple au Québec ou encore en France). Ces crédits d'impôt pourraient également être renforcés pour fournir les incitatifs nécessaires pour la R-D en environnement, dans les technologies propres et dans les énergies renouvelables.

**Les contrats publics peuvent également jouer un rôle important favorable à la relance des entreprises**, en encourageant davantage l'innovation, l'achat local et la réduction de l'empreinte carbone. En effet, le gouvernement devrait considérer les marchés publics en général, et la Banque d'infrastructure du Canada, comme des occasions de favoriser l'innovation. Les donneurs d'ouvrage peuvent servir d'activateur en donnant la chance à leurs projets de devenir des vitrines technologiques. Les achats gouvernementaux peuvent également valoriser l'utilisation de solutions à faible empreinte carbone. À cet égard, il faudrait s'inspirer des meilleures pratiques dans le monde et remettre en question l'application systématique de la politique du plus bas soumissionnaire pour encourager l'atteinte d'objectifs environnementaux ou sociaux.

**Allègement et prévisibilité réglementaire** : pour réussir à encourager l'investissement privé, le gouvernement doit poursuivre plus énergiquement les efforts pour rendre le système de réglementation du Canada plus concurrentiel, et éviter d'alourdir le fardeau actuel et d'y introduire de l'incertitude et l'imprévisibilité. Cela est vrai dans différents domaines tel environnemental, dont les projets énergétiques.

Dans le domaine pharmaceutique, le CPQ rappelle et réitère les préoccupations de l'industrie quant au nouveau règlement et aux lignes directrices du CEPMB. Malgré les objectifs louables, l'imprévisibilité et la complexité sous-jacentes risquent de décourager l'investissement, l'innovation et la création d'emplois de qualité dans ce secteur de même que le lancement de médicaments novateurs au Canada.

## Programmes de soutien aux entreprises

Plusieurs programmes de soutien financier notamment pour les liquidités des entreprises (de la BDC, EDC, etc.) ont été bienvenus et ont répondu aux besoins. Certains devraient toutefois être adaptés. De plus, **une attention devrait toujours être portée à l'endettement excessif des entreprises**. C'est pourquoi il est important qu'une partie de l'aide puisse être transformée en aide directe lorsque l'entreprise est d'habitude rentable mais que les difficultés qui en découlent sont strictement des conséquences de la pandémie.

**Le gouvernement devrait encourager davantage les projets structurants misant, entre autres, sur le potentiel technologique et visant notamment des domaines servant de piliers à l'économie du futur** (agroalimentaire, sciences de la vie et équipements de santé, infrastructures technologiques, infrastructures énergétiques et infrastructures vertes, aéronautique, écosystèmes reliés à des donneurs d'ordre stratégiques pour chaque région). Le renforcement de la compétitivité de nos exportations devrait demeurer un objectif à poursuivre.

**Le CUGE s'avère contraignant, compliqué et coûteux à obtenir, ce qui a pour résultat de restreindre les applications en provenance des grands employeurs**. Des assouplissements devraient être apportés pour qu'il soit mieux adapté aux besoins des entreprises.

Pour ce qui est des programmes de DEC, dont le Fonds d'aide et de relance régionale (FARR), faisant partie du programme Croissance économique régionale par l'innovation (CERI)<sup>1</sup>, le CPQ estime que la Subvention salariale canadienne d'urgence (SSUC) ne devrait pas être considérée comme aide fédérale (et donc qu'une entreprise qui bénéficie de la SSUC, puisse quand même avoir accès au FARR); Le CPQ recommande aussi de :

- a. Bonifier les sommes allouées au CERI et ses divers sous-programmes, et augmenter la proportion non-remboursable des prêts octroyés par DEC par le biais du CERI.
- b. Étendre l'admissibilité au FARR et autres sous-programmes du CERI aux entreprises déjà admissibles aux autres mesures de soutien fédérales, mais qui continuent à éprouver des difficultés financières (le niveau desquelles pourra à cet effet être évalué selon les mêmes modalités que pour la SSUC).
- c. Élargir l'admissibilité pour des grandes entreprises qui peuvent être qualifiées de « structurantes » (i.e. qui ont un effet multiplicateur dans un écosystème).

## Des considérations sectorielles

Contrairement à plusieurs autres pays, des mesures pour **le secteur aéronautique au Canada, secteur plus durement touché**, se font encore attendre. Or ce secteur occupe une place névralgique dans l'économie, en termes d'emploi, de rémunération versée aux salariés, d'exportations, de productivité, de R-D et d'innovation. Il ne faut pas que cette crise nous fasse perdre l'avantage et l'expertise que le Canada possède dans ce domaine.

Certains secteurs souffriront plus longtemps en raison de la nature des activités où la distanciation de la clientèle sera plus difficile, jusqu'à ce que la science trouve des solutions, simplement parce que la perception des risques de contamination va perdurer dans l'esprit des gens pendant longtemps, ou encore parce que la réduction du revenu disponible des consommateurs va conduire à une réduction des dépenses discrétionnaires.

Les gouvernements devront mettre en place des **programmes spécifiques pour les organisations de ces secteurs afin de leur permettre de se transformer à court terme, de fonctionner partiellement en l'absence de rentabilité à long terme**, de se maintenir en vie ou pour faciliter un nouveau départ. On peut penser aux secteurs de la restauration, des loisirs et autres divertissements de groupe, du voyage, de

<sup>1</sup> Détails du programme : <https://ced.canada.ca/fra/programmes/ceri/index.html>

l'aviation civile, des congrès, événements et activités culturelles en salle, etc.; les entreprises de nature saisonnière font également face à leurs propres enjeux. Plusieurs des entreprises de ces secteurs jouent un rôle de moteur économique dans les différentes régions du Québec. Il serait recommandé ainsi d'envisager des mesures particulières pour les secteurs dont la reprise sera plus longue et difficile en raison de la nature de leurs activités, sur une période prolongée correspondant à leur horizon de retour à la rentabilité, en priorisant les secteurs à haute valeur ajoutée pour l'économie. Il faudrait prévoir que les entreprises de ces secteurs plus durement touchés puissent se prévaloir de la SSUC plus longtemps. Cette extension devrait correspondre à leur horizon de retour à une certaine rentabilité. De plus, pour ces secteurs dont la reprise sera plus longue et difficile en raison de la nature de leurs activités, il faut envisager des mesures particulières, dont des mesures d'aides directes concernant les frais fixes, comme le loyer et les taxes foncières, l'exonération de loyers et de tarifs pour l'utilisation des infrastructures gouvernementales.

Un grand nombre de nos entreprises manufacturières se sont ajustées rapidement pour répondre aux besoins en équipement médical et autres. Il faudrait encourager ce mouvement pour assurer davantage d'autonomie nationale dans la production de biens et services (achat local et achat vert) et de l'instauration de capacités de production et de stockage, physiques ou virtuelles, pour faire face à d'éventuelles futures crises. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la santé (par exemple les fournitures médicales et paramédicales et équipements) et de l'agroalimentaire.

Le gouvernement devrait aussi offrir un soutien adéquat à d'autres industries dont le rôle est essentiel et stratégique dans la société, comme les médias, et non seulement les médias écrits, et qui étaient déjà confrontés à une situation difficile avant cette crise. Ce soutien pourrait inclure un soutien pour leurs revenus publicitaires.

## Finances publiques

Les mesures nécessaires mises en place dans le contexte de la COVID-19 ont entraîné naturellement des déficits et les conséquences de la fermeture de l'économie se sont également traduites par des revenus plus faibles pour les gouvernements. Le portrait budgétaire présenté en juillet prévoit un déficit record de 343 G\$. Il faudrait ainsi entamer dès à présent, une réflexion sur le contrôle des déficits et du poids de la dette publique. La reprise de l'activité économique est indéniablement un important contributeur à l'assainissement de nos finances publiques, d'où l'importance de miser sur toutes les mesures permettant une ouverture ou réouverture sécuritaires des différents secteurs et de miser sur les mesures de soutien les plus structurantes. Le retour au niveau d'activité de l'avant-crise risque toutefois de tarder. De nouvelles sources de revenus pourraient être requises. Les critères d'efficience pour minimiser l'impact sur l'activité économique devraient alors être poursuivis et privilégiés. En ce sens, le gouvernement devrait s'engager dans la mise en place d'un nouveau système d'inscription au fichier de la TPS, visant à assurer une équité fiscale en ce qui concerne la perception de cette taxe par des fournisseurs de produits ou services non-résidents du Canada. Rappelons que le Québec s'est déjà engagé dans la mise en place d'un tel système et que plusieurs pays ont également déjà agi en ce sens. Aussi, pour ce qui est de la taxation des géants du numérique, il faudrait poursuivre le travail entamé en collaboration avec les pays de l'OCDE pour avoir une solution coordonnée et harmonieuse.